fier la chose et tenir la question pour préavis. Je crois que la plupart d'entre elles ont répondu dans ce sens.

L'hon. M. Stanfield: Le gouvernement de l'Ontario et celui du Québec ont-ils fait connaître leur intention de rendre leur impôt sur le revenu des sociétés conforme aux dispositions du bill C-259?

L'hon. M. Benson: Il me faudra prendre note de la question, monsieur l'Orateur. Selon les renseignements que j'ai reçus, la province de Québec suivrait notre exemple en ce qui concerne son impôt sur le revenu des sociétés. La province d'Ontario a formulé quelques réserves. En réalité, je n'ai pas les dernières données ici. Je me les procurerai et les transmettrai au député.

L'hon. M. Stanfield: J'aurais cru que le ministre des Finances se serait renseigné à cet égard avant d'essayer d'imposer le bill à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh. oh!

L'hon. M. Stanfield: Je demande au ministre des Finances si le projet de loi sur les droits de succession, en vertu duquel le ministre s'engage à collaborer avec les provinces pour la perception des droits de succession, a été élaboré, est à l'étape des consultations avec les provinces ou leur a été communiqué.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, tout d'abord, c'est une question provinciale. Le gouvernement fédéral se retire du domaine des droits de succession et des impôts sur les dons. Quelques-uns de nos hauts fonctionnaires se sont entretenus avec leurs homologues provinciaux pour les aider à mettre au point une loi-cadre, mais il reste que la question est strictement provinciale. Nous ne pouvons dire aux provinces ce qu'elles devraient incorporer à leurs lois.

LES FINANCES

LE DOLLAR CANADIEN ET LE PROJET AMÉRICAIN DE DÉVALUATION—LE CAS DES INDUSTRIES D'EXPORTATION

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser au ministre des Finances une question qui a trait à la décision que sembleraient avoir prise le président des États-Unis et le président de la France de dévaluer le dollar américain ce qui, espère-t-on, favoriserait une réévaluation de leurs devises. Le ministre des Finances pourrait-il nous dire si le gouvernement du Canada se propose d'accepter de ramener le dollar canadien à une parité fixe lors de la réunion du groupe des Dix qui doit avoir lieu d'ici quelques jours?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. Nous avons indiqué que nous comptions laisser flotter le dollar canadien.

M. Lewis: En ce cas, je voudrais que le ministre des Finances nous dise si ses conseillers sont en mesure de lui assurer—pour autant qu'il soit possible de donner une telle assurance—que, lorsque le dollar américain aura été dévalué, le dollar canadien ne se maintiendra pas à son taux actuel, et que les exportateurs canadiens ne se heurteront pas à des difficultés accrues.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, il y a 18 ou 19 mois maintenant que le dollar canadien fluctue librement et que le gouvernement n'intervient que pour rectifier les irrégularités dues au marché. Le dollar canadien devrait avoir une valeur juste par rapport au dollar américain. Si le dollar américain perd de sa valeur, il est probable que le dollar canadien suivra le mouvement, mais c'est aux forces du marché à en établir la valeur, sans intervention de la part du gouvernement.

M. Lewis: Le ministre et ses conseillers ont-ils un plan d'action au cas où les prévisions du ministre ne se réaliseraient pas et où le dollar canadien resterait à un niveau plus élevé qu'on ne l'espère, ce qui aurait des répercussions très graves sur certains secteurs de l'industrie canadienne?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, notre politique consiste à laisser le dollar canadien fluctuer librement sans la moindre intervention de notre part. Nous avons l'intention de poursuivre cette politique.

LE CANADA ET LE PROBLÈME MONÉTAIRE AMÉRICAIN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question inspirée par une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre il y a quelques jours, où il disait que le Canada était disposé à aider à résoudre le problème monétaire des États-Unis. Le ministre peut-il indiquer la nature de la contribution générale que le Canada est disposé à faire?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé d'échanges commerciaux plutôt que du problème monétaire.

[Plus tard]

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il s'agit, réellement, d'une question de privilège qui découle de la réponse que m'a fournie le ministre des Finances lorsqu'il a dit que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'avait avisé qu'il n'avait mentionné que la solution aux problèmes commerciaux. Pour savoir ce qu'a effectivement dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lundi dernier, on n'a qu'à se reporter à la page 10384 du compte rendu. Voici ce qu'il a dit:

Mes entretiens avec M. Malfatti, président de la Commission économique européenne, avec M. Mansholt, vice-président, et d'autres personnalités, ont eu lieu à une date particulièrement appropriée, à la veille de l'examen, par le Conseil des ministres, des propositions américaines visant à une solution des problèmes monétaires et commerciaux actuels.

Comme l'esprit du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne semble pas clair, j'aimerais demander au ministre des Finances si son collègue savait ce qu'il disait lorsqu'il a fait cette déclaration.

L'hon. M. Benson: Je tiens à dire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait toujours de quoi il parle, beaucoup plus que le chef de l'opposition . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.